

Séance du 14 mars 2024

---

<u>Date de convocation :</u> 08/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 14	<b>Sont présents :</b> Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 13	
<u>Représentés :</u> 1	<b>Représentés :</b> Michel PERALES par Patrick PISTRE
<u>Votants :</u> 14	

---

**Secrétaire de séance :** Laurence JULIEN

---

Ordre du jour :

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats
- Constitution d'une servitude au profit de la SARL Courrech Hydro
- Participation à la consultation engagée par le CDG pour la conclusion d'un contrat groupe à adhésion facultative avec effet au 01/01/2025
- Habitations légères de loisirs - choix de l'entreprise
- Salle polyvalente - consultation d'un maître d'oeuvre
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du conseil du 10 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

**N°DE 2024 013**

**Objet: Service à la personne - Vote du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

**N°DE 2024 014**

**Objet: Station-service : Vote du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

**N°DE 2024 015**

**Objet: Eau & assainissement - Vote du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

Mme PONS Françoise quitte la salle au moment des votes des comptes administratifs

**N°DE 2024 016**

**Objet: Mairie de Vabre - Vote du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

### **N°DE 2024 017**

### **Objet: Service à la Personne - Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Françoise PONS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				14 793.55		14 793.55
Opérations exercice			118 806.91	118 807.76	118 806.91	118 807.76
<b>Total</b>			<b>118 806.91</b>	<b>133 601.31</b>	<b>118 806.91</b>	<b>133 601.31</b>
Résultat de clôture				14 794.40		14 794.40
Restes à réaliser						
Total cumulé				14 794.40		14 794.40
Résultat définitif				14 794.40		14 794.40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

**N°DE 2024 018****Objet: Station-service - Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Françoise PONS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 789.70			14 799.21	14 789.70	14 799.21
Opérations exercice	10 036.47	7 688.34	468 427.15	464 069.92	478 463.62	471 758.26
Total	24 826.17	7 688.34	468 427.15	478 869.13	493 253.32	486 557.47
Résultat de clôture	17 137.83			10 441.98	6 695.85	
Restes à réaliser		35 500.00				35 500.00
Total cumulé	17 137.83	35 500.00		10 441.98	6 695.85	35 500.00
Résultat définitif		18 362.17		10 441.98		28 804.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

**N°DE 2024 019****Objet: Eau assainissement - Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Françoise PONS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		287 032.31		160 945.75		447 978.06
Opérations exercice	206 164.38	175 270.69	238 911.38	222 867.27	445 075.76	398 137.96
Total	206 164.38	462 303.00	238 911.38	383 813.02	445 075.76	846 116.02
Résultat de clôture		256 138.62		144 901.64		401 040.26
Restes à réaliser	69 000.00	41 000.00			69 000.00	41 000.00
Total cumulé	69 000.00	297 138.62		144 901.64	69 000.00	442 040.26
Résultat définitif		228 138.62		144 901.64		373 040.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

### **N°DE 2024 020**

#### **Objet: Mairie de Vabre - Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Françoise PONS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	55 985.50			415 126.07	55 985.50	415 126.07
Opérations exercice	502 665.77	288 786.56	984 807.11	1 184 297.66	1 487 472.88	1 473 084.22
Total	558 651.27	288 786.56	984 807.11	1 599 423.73	1 543 458.38	1 888 210.29
Résultat de clôture	269 864.71			614 616.62		344 751.91
Restes à réaliser	63 893.00	199 075.00			63 893.00	199 075.00
Total cumulé	333 757.71	199 075.00		614 616.62	63 893.00	543 826.91
Résultat définitif	134 682.71			614 616.62		479 933.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 0)

### **N°DE 2024 021**

#### **Objet: Service à la personne - Affectation du résultat de fonctionnement**

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat de l'exercice 2023	0,85 €
Résultat de clôture 2022	<u>14 793,55 €</u>
Résultat de clôture 2023	<b>14 794,40 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation en recette d'exploitation à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté ».

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

#### **N°DE 2024 022**

#### **Objet: Station-service - Affectation du résultat de fonctionnement**

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat de l'exercice 2023	-4 357,23 €
Résultat de clôture 2022	<u>14 799,21 €</u>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>10 441,98 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat d'exécution 2023	-2 348,13 €
Solde d'exécution 2022	<u>-14 789,70 €</u>
<b>Solde d'exécution 2023</b>	<b>-17 137,83 €</b>

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de -17 137,83 €

Restes à réaliser 2023	<b>Dépenses : 0,00 €</b>
	<b>Recettes : 35 500,00 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement  
- à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 10 441,98 €

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

#### **N°DE 2024 023**

#### **Objet: Eau & Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement**

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat de l'exercice 2023	- 16 044,11 €
Résultat de clôture 2022	<u>160 945,75 €</u>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>144 901,64 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat d'exécution 2023	-30 893,69 €
Solde d'exécution 2022	<u>287 032,31 €</u>
<b>Solde d'exécution 2023</b>	<b>256 138,62 €</b>



Il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention d'autorisation de passage entre la commune de Vabre et la SARL Courrech Hydro.(modèle joint en annexe)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention d'autorisation de passage avec le SARL Courrech Hydro sur la parcelle AD204

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

### **N°DE 2024 026**

**Objet: Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel**

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

### **LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;
- **Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;
- **Vu** les articles L. 141-1 et suivants du Code des assurances ;
- **Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124.3 et R.2121-3,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2025, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

**La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.**

**Article 2** : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

**\*agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

**\*agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.



Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

**Article 3 :** La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

**Article 4 :** La commune autorise le Maire à transmettre au Centre de gestion les statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2020 à 2023).

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

#### **N°DE 2024 027**

#### **Objet: Habitations légères de loisirs - choix de l'entreprise**

M. PISTRE informe le conseil que suite à la consultation pour l'installation de 3 habitations légères de loisirs, une seule entreprise a fait une proposition.

Il propose de retenir l'entreprise CHALETS FABRE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

- **Décide** d'attribuer le marché relatif à l'installation de 3 habitations légères de loisirs à l'entreprise CHALETS FABRE sis Zone artisanale 12240 RIEUPEYROUX pour un montant de 156 253,00 € HT (187 503,60€ TTC)
- **Délègue et autorise** le Maire à signer toute pièces afférentes à ce dossier

Vote : Pour 13 (contre 0 - Abstention 1)

#### **N°DE 2024 028**

#### **Objet: Salle polyvalente - Consultation d'un maître d'oeuvre**

M. PISTRE présente le projet de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente.

Le projet consiste à :

- La rénovation complète du système de chauffage, avec remplacement de la chaudière
- Remplacement de l'éclairage
- Isolation des murs et de la toiture avec remplacement des menuiseries

En option :

- Préau côté Nord
- Centrale solaire photovoltaïque

Le montant des travaux (incluant les options) est estimé à 1 100 000€ HT

Il propose de faire appel à un bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de mettre en œuvre ce projet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Vote : Pour 14 (contre 0 - Abstention 0)

#### **Préparation des budgets 2024**

En vue de la préparation des budgets 2024, les investissements suivants sont proposés :

- Budget station-service : Néant
- Budget eau assainissement :

- o Périmètre de protection fin de la procédure avec un nouveau bureau d'étude Hydrogéologie pour un montant : 10 200€ HT
- o Etude assainissement en cours
- o Rénovation réseau AEP rue de la sagne – demande de subvention
- o Provisionner la rénovation ou la création de la nouvelle station d'épuration

– Budget lotissement

- o Les travaux sont en cours et devraient être terminés pour le printemps

– Budget de la commune

Projets en cours :

- o Achat terrain de la chapelle
- o Création hébergement de loisirs : marché en cours

Nouveaux projets :

- Salle polyvalente : choix du maître d'œuvre
- Toit entrée cimetière du Théron
- Reconstruction partie de mur Prat Descous
- Enrochement chemin du Caussonnel
- Rénovation des appartements (école et cantine)
- Remplacement chauffage cantine (adulte et enfants)

**Informations et questions diverses**

- Prochain conseil le 4 avril 2024 à 18h30 (vote des budgets)
- Visite du préfet le 27/03 à 10h
- Modification des horaires de la poste à compter du 01/09/2024
  - du lundi au vendredi ouverture de 13h15 à 15h15 (distribution du courrier le matin)
  - le samedi ouverture de 10h à 12h
- M. CALS informe le conseil que l'amicale du maquis de Vabre est partenaire avec l'ordre de la libération.

La séance est levée à 20h00

Françoise PONS  
Maire de Vabre



Laurence JULIEN  
Secrétaire de séance

